



Assainissement collectif

DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN COMPTEUR SPECIFIQUE NON RACCORDE AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT Dit « compteur vert » ou « compteur d'arrosage »

N° dossier DCEB :

La réalisation de ce contrôle permet de valider l'exonération des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage des jardins, ou pour tout autre usage ne générant pas d'eaux usées pouvant être rejetées dans le système d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent de contrat ou d'abonnements spécifiques à l'eau potable ou d'une source munie d'un système de comptage, en application de l'article R2224-19-2 du CGCT, et de l'article 14 du règlement d'assainissement collectif.

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Propriétaire

Mandataire (*dûment habilité à régler les dépenses afférentes*), préciser :

TITRE : Monsieur, Madame, Maître(s) Date de naissance ou N° SIRET (champ obligatoire) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL :
(fixe et/ou portable)

FAX :

@ :

V/REF. DOSSIER :

REFERENCES DU CONTRÔLE

ADRESSE DE LA PROPRIETE :

COMMUNE :

REFERENCES CADASTRALES :

TYPE DE CONSTRUCTION (PAVILLON, COLLECTIF, COMMERCES...) :

NOMBRE DE BATIMENTS :

1. Origine de la demande de contrôle

MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU COMPTEUR

COMPTEUR DEJA EXISTANT

2. Référence de la personne à contacter pour la prise d'un rendez-vous de contrôle (*si différente du demandeur*) :

NOM/PRENOM :

TEL : @ :
(fixe et/ou portable)

3. Référence du service de distribution d'eau potable :

STRUCTURE :

TEL :

@ :

Référence du compteur objet de la demande :

Référence du client :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE (*si différent du demandeur*)

NOM/PRENOM :

ADRESSE :

S'il s'agit d'une copropriété, références du syndic :

NOM :

TEL :

ADRESSE :



① POUR LE BON DEROULEMENT DU CONTRÔLE

Lors de la visite, le propriétaire doit veiller à :

- ❖ Fournir, s'il en dispose, les éléments utiles au diagnostic tels qu'un plan
- ❖ Garantir l'accès aux ouvrages en dégagant les regards de visite, l'accès aux vannes

Déclaration du demandeur

A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières de réalisation du contrôle :

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DELIVRES	Coûts 2024 *(TTC)
Contrôle permettant de statuer sur l'exonération de la redevance assainissement dans le cadre d'un comptage d'eau séparé	<ul style="list-style-type: none">• Vérification des utilisations d'eaux et des rejets au réseau public d'assainissement collectif	57,14 €
Déplacement pour rendez-vous non honoré	<ul style="list-style-type: none">• Déplacement pour une visite non honorée par le demandeur, sans en avoir informé le service	66,36 €
Surcoût	<ul style="list-style-type: none">• Surcoût horaire activé par exemple en cas de contrôle d'une durée supérieure à 1h30 ou en cas de nécessité de plusieurs visites	41,61 €/h

*Tarifs actualisables chaque année

B) Je m'engage à :

- Donner accès aux agents de l'agglomération aux installations : compteurs d'eau potable, points d'eau extérieurs et/ou intérieurs visés par le compteur vert, au moins un point d'eau présentant une évacuation au réseau public d'assainissement collectif conformément au Code de la Santé Publique (art. L 1331-11)
- Payer le coût du contrôle, à **réception du titre de recette du Trésor Public**
- Payer les éventuels coûts supplémentaires (absence non signalée au rendez-vous ...)
- Ne réaliser aucune modification des installations associées au compteur vert contrôlé, afin de ne pas engendrer, de quelque manière que ce soit, l'apport d'eau dans les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales.

DATE :

SIGNATURE :